



Aide juridictionnelle: avocat postulant et avocat plaident

Par **bibellule**, le **21/02/2010** à **12:03**

Bonjour,rnrnJ'ai un avocat plaident et un avocat postulant, j'ai obtenue l'aide juridictionnelle totale, est-ce normal de devoir régler des honoraires exorbitants à mon avocat plaident ???rnrnMerci bien

Par **Marion2**, le **21/02/2010** à **18:23**

Bonjour,rnrnMerci de bien vouloir être un peu plus explicite...rnrnrnCDT

Par **bibellule**, le **22/02/2010** à **21:59**

Bonjour Marion et merci beaucoup de vous intéresser à mon cas.rnrnPour compléter mon message précédent, je vous donne les éléments suivants: rnrnJ'ai habité dans le Loiret pendant de nombreuses années où j'avais un avocat. En 2005, je suis revenue vivre dans les Hautes-Pyrénées, j'ai donc pris un avocat dans le Sud-Ouest.rnComme les affaires en cours étaient dans le Loiret mon avocat a dû prendre un postulant là-bas.rnJe suis sous aide juridictionnelle totale je pensais que celle-ci comprenait les frais de mes 2 avocats. Seulement j'ai déjà payé une première fois à mon avocat du sud 350€ une autre fois une somme dont je ne me rappelle plus le montant au mois de novembre 950€ et là que toutes mes affaires sont réglées je viens de recevoir une facture de 2300€. rnEst-ce normal? Quel recours puis-je avoir pour ne pas avoir à régler cette facture?rnSurtout que cette somme

correspond à 2 mois de salaire.rnL'aide juridictionnelle totale ne peut-elle pas comprendre les honoraires des 2 avocats?rnMerci de vos réponses